

1 à classer

**COMMUNE DE NURIEUX-VOLOGNAT
BERTHIAND CREPIAT MORNAY VERS**

ARRETE DU MAIRE

**Arrêté portant délégation de signature
pour l'instruction des autorisations et actes relatifs
à l'occupation du sol**

Le Maire de la Commune de NURIEUX VOLOGNAT,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-621 du 22 juillet 1982,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements et les Régions, modifiée et complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 423.1,

VU la convention du **24 novembre 2014** entre la Communauté de Communes Haut-Bugey et la Commune confiant à la Communauté de Communes Haut-Bugey l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol,

ARRETE:

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Lucie CATTELIN, responsable du Service Application du Droit des Sols de Haut-Bugey Agglomération, à effet de signer notamment, dans le cadre de ses compétences et attributions, les courriers suivants relatifs à l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol en application du code de l'urbanisme :

DECLARATION PREALABLE, PERMIS DE CONSTRUIRE, PERMIS D'AMENAGER et PERMIS DE DEMOLIR :

- 1) Lettre réclamant au demandeur des pièces manquantes au dossier
- 2) Lettre indiquant au demandeur la modification du délai de droit commun et les motifs de cette modification

Code de l'Urbanisme

Article R. 423-38

Article R. 423-42

.../...

ARTICLE 2 : En cas d'empêchement ou d'absence, cette délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Laurent SAUZAY, Directeur du pôle Développement du Territoire,
- Madame Nathalie DERAÏN, instructrice ADS
- Madame Aurore TOURNIER, instructrice ADS
- Madame Sibel GOKMEN, instructrice ADS
- Madame Chahrazad TAYOUR, instructrice ADS

ARTICLE 3 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Sous-Préfète et à Monsieur le Président de Haut-Bugey Agglomération.

NURIEUX VOLOGNAT, le.....21.02.2022

Le Maire,

Arlette BERGER

